

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 5 février par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

Absents : Madame Alexandra CABOCEL excusée et Monsieur Michel BOBILLIER.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique FLEURY

Le PV de la séance du 3 Décembre 2018 est adopté sans observation.

Courriers :

Colis de Noël

Remerciements des familles Bernard FEUVRIER, Ferjeux MOUGIN, Etienne ROMAIN, Pierre RACINE et Madame Adrienne RACINE pour les colis de Noël offerts par la municipalité en fin d'année accompagnés des jolies cartes des enfants de maternelle.

Demande de sécurisation pour arrêt de bus

Par courrier du 11 février 2019, Madame Nancy RONDOT demande la sécurisation pour le nouvel arrêt de bus situé vers le lotissement du Finage. Monsieur Le Maire répond que des travaux de sécurisation sont prévus en même temps que les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente.

I Finances :

Vote du Compte administratif 2018: Délibération N°1.02

Monsieur MERIQUE donne la parole à Madame Cartier, secrétaire générale, pour la présentation du compte administratif 2018, dont les résultats seront repris au prochain budget primitif 2018. Les résultats de ce compte sont en tous points identiques à ceux du compte de gestion de la Trésorerie. Après examen et retrait de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget communal et des budgets annexes comprenant le lotissement « Au Finage » - Forêt.

Les écritures de dissolution du budget « Lotissement au Finage » ont été intégrées dans l'affectation du résultat du budget Communal.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

EN ID = R de clo d'I	1068 = ID+RAR	FR =R de clo de F -1068		Affectation resultats	Ecritures du Finage
Libellés	Réalisations Fonctionnement	Réalisations Investissement	Restes à réaliser investissement		
Budget Principal					
Recettes de l'exercice	1 280 144.20	730 190.77	78 041.75		
Dépenses de l'exercice	721 795.64	1 599 171.13	- 77 709.38		
Résultat exercice	558 348.56	- 868 980.36		- 631 842.42	001 ID
Reprise résultat 2017 ID FR	340 445.88	237 137.94		- 631 510.05	1068 IR
Résultat de clôture	898 794.44	- 631 842.42	332.37	267 284.39	002FR 255 545.84
Lotissement Au Finage					
Recettes exercice	86 857.11	98 595.66			
Dépenses exercice	98 595.66	-			
Résultat de l'exercice	- 11 738.55	98 595.66		-	001 ID
Reprise résultat 2017 ID FR	-	- 98 595.66			
Résultat de clôture	- 11 738.55	-		- 11 738.55	002 FD
Budget Forêts HT					
Recettes de l'exercice	67 203.20	-			
Dépenses de l'exercice	94 087.41	5 398.20			
Résultat de l'exercice	- 26 884.21	- 5 398.20		- 788.35	001 ID
Reprise résultat 2017 ID FR	45 258.50	4 609.85		- 3 703.35	1068 IR
Résultat de clôture	18 374.29	- 788.35	- 2 915.00	14 670.94	002 FR

Compte de gestion 2018: approbation : Délibération N°2.02

Le Maire présente au conseil municipal les différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2018 concernant le budget communal et ses différents budgets annexes (Lotissement « Au Finage » - Forêts).

Après s'être assuré que ces comptes de gestion sont conformes aux écritures des comptes administratifs du Maire, le Conseil Municipal, sur proposition de M. Anthony MERIQUE, approuve ces différents comptes de gestion du Trésorier pour l'année 2018.

Avis sur la Vente de 11 pavillons avec garages sis 3 à 13 Allée Marcel Pagnol par la Société Néolia dont l'implantation se situe sur la commune, garante de prêts : Délibération N°3.02

Monsieur Le Maire explique que par courrier du 4 décembre 2018, la Société Néolia a informé la commune de son intention d'aliéner 11 pavillons avec garages sis 3 à 13 Allée Marcel Pagnol. Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la vente et les prix proposés des 11 pavillons avec garages sis 3 à 13 Allée Marcel Pagnol de 114 000.00 à 149 000.00 €

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du Code de la Construction, Monsieur Le Préfet sollicite l'avis de la commune de Damprichard quant à la vente de 11 pavillons avec garages sis 3 à 13 Allée Marcel Pagnol et au maintien des garanties apportées aux emprunts souscrits à la caisse des dépôts d'une part, en tant que commune d'implantation des habitations, et d'autre part en tant que commune garante de certains emprunts.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir la garantie communale pour la partie des emprunts non concernée par les ventes et demande le remboursement anticipé partiel des prêts pour les pavillons effectivement vendus.

Montants des travaux éclairage public avec le SYDED : Délibération N°4.02

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de terminer les travaux de rénovation du parc communal d'éclairage public situé sur la commune de Damprichard dont le montant s'élève à 60 610 € HT soit 72 732 € TTC.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Fonds libres	:	30 497.00 €
Subvention SYDED	:	30 305.00 € (50 % X 60 610 € HT)
Remboursement FCTVA	:	11 930.00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière du SYDED ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Tavaux d'aménagement du cimetière : agrandissement, allées, murs, clôture : Délibération N° 5.02

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux d'aménagement du cimetière dont le plan de financement est le suivant :

Fonds libres	:	88 160.00 €
Etudes	:	2 160.00 €
Travaux	:	86 000.00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à lancer un avis d'appel d'offres et l'autorise à signer tous les documents afférents à ce marché et aux demandes de subventions.

II Urbanisme

DPU

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

* parcelle cadastrée section AE N° 62 située au Village pour une contenance 6 ares 30 ca à Madame et Monsieur Christophe BOISSENOT.

* parcelle cadastrée section AM N° 86 située 10 rue du Crotot pour une contenance de 10 m² à Madame et Monsieur Patrick MACHEREL.

Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire explique que la parcelle située au village cadastrée section AB N°92 pour une contenance de 11 ares 42ca appartenant à FINN'EST est un emplacement réservé sur le PLU pour un accès au bassin de dessablage (parcelle N° 264).

Le propriétaire souhaite aujourd'hui vendre cette parcelle pour une construction d'habitation. Il est donc nécessaire de modifier simplement le PLU pour que la dénomination de cette parcelle ne soit plus un emplacement réservé.

Vote pour : 14 et 2 abstentions

III Forêt

Travaux sylvicoles 2019 : délibération N° 6.02

Monsieur Le Maire propose que la commune réalise des travaux sylvicoles en 2019.

Le montant de ces travaux s'élève à 7 194.32 euros TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019. Après avoir délibéré, l'Assemblée vote à l'unanimité pour réaliser les travaux sylvicoles.

IV Intercommunalité

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil communautaire en date du 20 décembre 2018.

V Questions diverses

Convention visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable

Le maire informe l'assemblée de sa signature d'une convention avec la société Véolia Eau concernant la visite annuelle des prises d'incendie municipales placées sur la voie publique raccordées au réseau d'eau potable.

Commande vaisselle salle polyvalente

Madame Claudine CAGNON pose la question de savoir si de la nouvelle vaisselle avait été commandée pour la salle polyvalente. Madame Brigitte Maire répond que cette commande va prochainement être réalisée.

Périscolaire

Une réflexion se poursuit quant à l'avenir du périscolaire avec la fréquentation en constante évolution. Anthony MERIQUE explique que la prise des repas à la salle polyvalente pose problème au niveau de l'occupation et du chauffage de cette salle. Il faut réfléchir soit à un agrandissement de la cure ou à une nouvelle construction.

Permis de construire de Monsieur Emmanuel Cailhol

Claudine CAGNON demande la suite donnée au refus de permis de construire de Monsieur Emmanuel Cailhol. Monsieur Le Maire explique que le propriétaire doit déposer un nouveau permis pour régulariser la conformité de cette construction.

Déneigement

Madame Christelle DUQUET précise que l'entreprise TP A LOC n'assure pas sa prestation de déneigement de façon satisfaisante : passages trop tardifs dans la matinée.

La séance est levée à 22 heures 45.